

AVIS INTERNET

Objet : OFI INVEST GREEN BONDS EURO (Codes ISIN : Part I - FR0013422839 / Part X - FR0013422813 / Part VYV OBLIGATION EURO : FR0013422821)

Création de trois nouvelles parts – Evolution de la stratégie – changement de benchmark et des ratios d’investissements du Fonds

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de part(s) de l’OPCVM **OFI INVEST GREEN BONDS EURO** (ci-après dénommé le « **Fonds** ») géré par Ofi Invest Asset Management et nous vous remercions de votre fidélité.

Par la présente, nous vous informons que des modifications ont été apportées à la documentation légale de votre Fonds.

Ces modifications, entrant en vigueur le **28 février 2025**, vous sont développées ci-après :

- **Création de 2 nouvelles parts** dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées					
Afer Green Bonds	FR001400X1Z1	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès du Groupe Abeille Assurances	Néant	Néant	100 euros
Afer Génération Green Bonds	FR001400X1Y4	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie AFER GENERATION souscrits auprès du Groupe Abeille Assurances	Néant	Néant	100 euros

- **Modification de la stratégie** : Le FCP cherche à procurer aux porteurs de parts une performance annuelle, nette de frais, supérieure à celle de l’indice Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond Index (I38880EU), coupons réinvestis, par la mise en œuvre d’une gestion discrétionnaire, sur la durée de placement recommandée de 3 ans en intégrant une démarche ESG et en favorisant la transition énergétique et écologique à travers l’investissement dans les obligations vertes.

- **Changement de benchmark** : l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return est remplacé par l'indice **Bloomberg Global EUR Corporate Agency Local Authority Green Bond Index (I38880EU)**.
- **Evolution des ratios** :
 - Investissement en Green bonds : minimum 90% de son actif net (hors liquidités, OPC et produits dérivés) ;
 - Obligations High Yield : limité à 30% de l'actif net ;
 - Subordonnées : limité à 30% de l'actif net ;
 - Pas d'investissement en « Contingent Convertibles » dits Cocos.

Il est à noter que ces modifications ne sont pas soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Les autres caractéristiques des Fonds demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire des Fonds actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com à compter du 28 février 2025.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT